

MAIRIE DE VALMEINIER
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 10 DECEMBRE 2015

Nombre de Conseillers en exercice	11
Nombre de présents	11
Nombres de votants	11

L'an deux mille quinze, le jeudi 10 décembre à 19H, le Conseil Municipal de VALMEINIER étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe BAUDIN, Maire.

Étaient présents : Philippe BAUDIN, Alexandre ALBRIEUX, Bernard EXCOFFIER, Isabelle GORIN, Alexandra BAUDIN, Romary DESMOUGIN, Pascal BAUDIN, Philippe EXCOFFIER, Éric TALLIA, Sylvain ICHARD, Marie Paule FAUGERAS.

Date de convocation : 4/12/2015.

Alexandra BAUDIN a été élue secrétaire de séance.

I – SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'aux termes de la loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), Monsieur le Préfet a élaboré un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale, destiné à servir de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale dans les six années à venir. Ce schéma a été remis à la commune le 16 octobre dernier.

Conformément à l'article L5210-1-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur les propositions présentées dans un délai de deux mois.

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale prévoit la création d'un nouvel établissement public de coopération intercommunal (EPCI) regroupant les communautés de communes Terra Modana, Haute Maurienne Vanoise et Maurienne Galibier, soit un territoire accueillant 14 516 habitants sur 20 communes.

Considérant :

- que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale n'est pas suffisamment précis en terme d'exercice des compétences ;
- que les enjeux et les conséquences de ce projet n'ont pas été abordés dans des délais suffisants ;
- que les premières analyses révèlent des risques financiers pour la collectivité, sans que des points favorables en contrebalancent les effets ;
- que le projet entrainera inévitablement une perte de la maîtrise de notre outil économique ;
- que la représentativité ne paraît pas équitable au regard du poids économique de notre collectivité ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis défavorable.

II – DECISION MODIFICATIVE BUDGET M14

Monsieur l'adjoint en charge des finances présente la décision modificative budgétaire suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
D 202-131 : Plan Local d'Urbanisme		2 421.00 €		
TOTAL D 20 Immobilisations incorporelles		2 421.00 €		
D 2111 : Terrains nus		3 100.00 €		
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles		3 100.00 €		
R024 : Produit de cession				5 521.00 €
TOTAL R 024 : Produits des cessions				5 521.00 €
TOTAL GÉNÉRAL		5 521.00 €		5 521.00 €

Approuvé à l'unanimité.

III –REGIE ELECTRIQUE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Régie électrique a mis fin à son activité le 30 juin 2015 et que par conséquent son actif a été intégré dans le budget principal de la Commune pour un montant de 4 375 249.18 € (valeur brut).

L'apport à SOREA s'élève à 4 271 295.00 € (valeur brut).

Le tableau ci-dessous présente l'état de l'actif par sous totaux et par comptes que la commune a décidé de conserver (un état exhaustif de chaque ligne budgétaire est joint en annexe à la présente délibération) :

COMPTE	DÉSIGNATION DU BIEN	VALEUR BRUTE
215418	Mini transporteur	8 000.00
215418	Meuleuse	974.15
215418	Découpeuse thermique	1 565.68
21551	Matériel divers	74 850.73
21551	Débroussailleuse	820.72
21551	Groupe électrogène	1 474.42
215718	Rayonnage Mécalux	2897.00
2182	Matériel de transport	13 371.48
	TOTAL	103 954.18

Approuvé à l'unanimité.

IX- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

A) Plan Local d'Urbanisme (PLU) présenté par Bernard EXCOFFIER

Analyse du PLU de Valmeinier, 9 ans après son approbation.

Le bilan du PLU a été établi selon 4 axes de réflexion :

- Le PLU de Valmeinier et sa conformité par rapport aux évolutions législatives récentes,
- La cohérence de l'économie générale du PLU avec le nouveau contexte,
- La cohérence du PLU et des outils mis en œuvre par rapport à l'évolution du contexte et l'état du potentiel constructible,
- Le bilan du PLU de Valmeinier au regard de l'article L121.1 du code de l'Urbanisme.

Ce bilan fait état d'un document qui ne répond plus aux exigences de la réglementation en vigueur. Dans le cadre d'une vision à long terme, les objectifs seraient à redessiner et à préciser. La stratégie serait même à repenser totalement sur certains secteurs de la commune.

B) Agenda D'accessibilité Programmée (ADAP) présenté par Bernard EXCOFFIER

Le délai d'un an supplémentaire pour déposer les dossiers a été accepté. Cependant, cela ne change pas pour autant l'échéance de réalisation des travaux.

Cinq dossiers difficiles : la Mairie, la piscine, la cour de l'école, la salle de l'Arméra et la salle polyvalente de Valmeinier Villages.

X – QUESTIONS DIVERSES

A) Demande collective des propriétaires des Déserts d'en Haut, pour la pose d'une borne incendie.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier des propriétaires des Déserts d'en Haut demandant l'installation d'une borne incendie au lieu-dit les Déserts d'en Haut, dans le cadre du schéma départemental de défense extérieure contre l'incendie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h15.